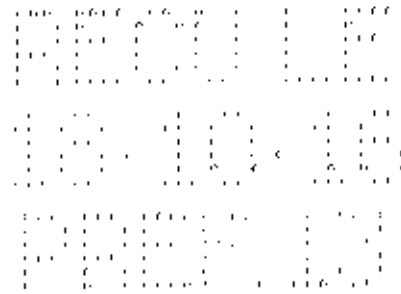




ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART & DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy
13288 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 87 83 11
www.esadmm.fr



Conseil d'administration

Séance du 14 OCTOBRE 2016

Présentation des orientations budgétaires 2017

Délibération n°02_FI_16_10_14_DOB

L'an deux mille seize, le 14 octobre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 5 septembre 2016.

VU

- les dispositions du chapitre II du titre unique du livre VI de la première partie du code général des collectivités territoriales,
- l'article 15 de la loi d'orientation 92/125 du 06/02/92,
- l'article 18 des statuts
- les articles L.1431-1 à L.1431-9 et R 1431-1 à R 1431-21
- les chapitres II et VII du titre unique du livre VI de la première partie

La Présidente,

EXPOSE

Le Conseil d'administration doit tenir débat sur les orientations budgétaires lors de la séance précédant le vote du budget.

L'ESADMM poursuivra ses opérations de développement de l'établissement :

- poursuite de la transformation du projet pédagogique,
- développement d'actions avec des acteurs institutionnels, associatifs ou privés,
- opérations d'élargissement des partenariats entre établissements,
- développement des actions à l'International.

Dans cette perspective, il poursuivra en 2017:

- son ouverture sur une plus grande diversité de champs artistiques et culturels traduite notamment par l'accroissement d'interventions d'artistes et designers de renom ;
- le développement des activités pédagogiques de la plateforme numérique ;
- la remise à niveau des ateliers et des équipements de l'école illustrée par la réalisation de la plateforme d'impressions 3D, un atelier d'assemblage ainsi qu'un espace d'édition ;
- l'édition d'une plaquette et de documents de présentation et de communication
- la mise en place de la dématérialisation des procédures de gestion et la gestion analytique ;
- la concrétisation du partenariat avec l'université d'Aix Marseille Unifiée (AMU) notamment en ce qui concerne le développement de la recherche ;
- l'organisation de la première exposition des travaux de diplômés du réseau l'École[s] du Sud et les actions de développement de ce réseau ;
- le renforcement des partenariats diversifiés, publics et privés ;
- le développement des échanges d'étudiants et d'enseignants au niveau européen et international dans le cadre du programme Erasmus ;
- la concrétisation d'une politique internationale ambitieuse illustrée par l'installation d'un Institut Confucius au sein de notre établissement et la poursuite d'actions de coopérations avec l'académie centrale des beaux-arts de Chine et d'autres grandes écoles chinoises.

Ces objectifs doivent permettre à l'ESADMM de porter une dynamique de niveau national et international susceptible de contribuer, par sa créativité et son rayonnement, à la vitalité de la ville, de la métropole et de la région.

Par ailleurs, l'établissement poursuit son action d'optimisation budgétaire, gestion centralisée des achats et recherche de toutes les voies d'accroissement de la part de ses ressources propres.

L'atteinte de ces objectifs suppose l'exécution d'un budget conforme à la proposition qui vous sera soumise lors de la prochaine séance.

Celle-ci n'intègre pas les conséquences pécuniaires d'un titre d'occupation mis au point par le bailleur ni du paiement des fluides, actuellement assumés par le bailleur Ville de Marseille ou du financement des actions nouvelles de recherche envisagées avec l'AMU ni les conséquences d'un transfert total ou partiel des charges à Aix Marseille Métropole.

Dans l'hypothèse d'une concrétisation des ces engagements de dépenses, il conviendra de prévoir des moyens supplémentaires équivalents aux charges qui en résulteront.

Cette proposition équilibrée, compte tenu de l'importance des investissements engagés, garantira la santé financière de l'établissement.

CA du 14/10/2016

Délibération n°02_FI_15_10_14_DOB

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de valider les orientations budgétaires de l'établissement.

Article 2 : de charger le Directeur général de mettre en œuvre les moyens pour les atteindre.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrage exprimés	17
Votes pour	17
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- **Rejetée**

Fait à Marseille, le 14 octobre 2016.


La Présidente
Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'Etat le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.